

MINISTÈRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIÈRES

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000007/AMI/MINDCAF/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 16 FEVRIER 2017 POUR L'AUDIT TECHNIQUE DES IMMEUBLES MINISTERIELS VÉTUSTES

1. Objet de l'Appel à Manifestation

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des Cabinets devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour l'audit technique des immeubles ministériels vétustes.

2. Description et durée de la mission

Durée de la mission

Le Cabinet retenu à l'issue de cette pré-qualification disposera de cinq (05) mois accomplir sa mission.

Description de la mission

Compte tenu de la consistance des prestations définie dans les termes de référence, la mission du Cabinet retenu se déroulera en trois (03) phases :

Phase 1 : Etablissement du rapport de mise en œuvre ;

Portant essentiellement sur la méthodologie de l'étude, cette mission permet au Prestataire de s'assurer que la compréhension de la problématique des prestations est bien partagée et de s'accorder sur tout le processus de conduite du projet. Le Consultant produira un rapport qui devra ressortir les éléments ci-après :

- compréhension /appréciation de la mission ;
- méthodologie proposée pour la conduite du projet (avec des améliorations éventuellement) ;
- programme détaillé des activités à mener (sous forme d'ébauche de plan de travail) ;
- personnel Clé et définition des tâches de chacun ;
- logistique à mettre en œuvre pour le bon déroulement de la mission ;
- calendrier prévisionnel de réalisation de la mission et de mobilisation du personnel-clé sur le terrain ;

annexes diverses (fiches individuelles d'enquêtes, listes des personnes ressources à contacter, liste des documents à exploiter, bibliographie...).

Phase 2 : Production des rapports diagnostics :

Le prestataire doit produire un rapport précis, détaillé et évalué de chaque critère sus énoncés. Ce rapport devra comprendre les composantes ci après :

- Description générale du critère étudié du bâtiment ;
- Mode de construction du bâtiment (structure, mécaniques, etc....) ;
- Accès et mode d'occupation ;
- Equipements du bâtiment ;
- Questions environnementales et espaces extérieurs ;
- Étude de conformité à la réglementation en matière incendie ;
- Coefficients d'occupation du sol, occupation des aires de stationnement et efficacité ;
- Évaluation du coût de reconstruction ;
- Prévisions portant sur les dépenses d'investissement ;
- Évaluation des dépenses d'exploitation.

A l'issue de cette mission, le Maître d'Ouvrage devra être en possession des éléments d'information lui permettant d'avoir une vision exhaustive de toutes les pathologies ainsi que coûts d'exploitation de

reconstruction ou d'investissement du bâtiment.

Phase 3 : Production du rapport final.

Le rapport final attendu au terme de l'Audit Technique devra ressortir :

- les défauts existants et la vétusté des équipements ;
- les faiblesses et opportunités d'amélioration ;
- l'aptitude du bâtiment à son utilisation ;
- les besoins et l'importance des dépenses futures (évaluation chiffrée) ;
- le Procès-Verbal de validation du Rapport de Mise en Œuvre ;
- le procès-verbal de validation des rapports diagnostics ;
- les prises de vue diverses.

3.Participation

Pour participer à cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), il faut être un Cabinet national ou international de génie civil installé au Cameroun, spécialisé dans l'audit des bâtiments, et remplissant les conditions suivantes :

- disposer des personnels suivants : ingénieurs de génie civil, ingénieurs de génie électrique, ingénieurs électromécaniciens, climaticiens, experts en sécurité incendie, experts en plomberie et sanitaires, etc. ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans les prestations similaires ;
- disposer de matériel et de moyens logistiques adéquats pour l'accomplissement de la mission.

4.Financement

Les prestations intellectuelles relatives au présent Avis seront financées par le Budget d'Investissement Public alloué au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières au titre de l'exercice budgétaire 2017.

5.Pièce à fournir

Les réponses d'intention des candidats rédigées en français ou en anglais devront être accompagnées d'un dossier administratif et d'un dossier technique comprenant les pièces suivantes :

5.1.Volume 1 : Le dossier administratif

Le volume 1 comprendra les documents administratifs ci-après (en originaux ou copies certifiées conformes en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun) :

- La déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant ressortir sa raison sociale, son adresse et éventuellement les pouvoirs délégués aux signataires ;
- L'original d'une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- L'original d'une attestation de domiciliation bancaire délivrée par l'une des banques ou l'un des organismes financiers agréé au Ministère des

Finances ;

- L'original d'une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- L'original de l'attestation pour candidature délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- Une patente (copie certifiée conforme par les services compétents des Impôts) pour l'exercice budgétaire en cours ;
- Une carte de contribuable (copie certifiée conforme par les services compétents des Impôts) pour l'exercice budgétaire en cours ;
- L'original d'une attestation de non-redevance en cours de validité ;
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- Le plan de localisation du Cabinet.

5.2. Volume 2 : Le dossier technique

a) Le dossier technique devra comprendre :

- L'organigramme complet de la structure du Cabinet ;
- La liste du personnel d'encadrement pour les tâches à exécuter dont :
- Un Ingénieur Général de Génie Civil ou de Génie Electromécanique (BAC+5) inscrit à leur Ordre respectif, jouissant d'au moins des 15 ans d'expérience avérée dans les études et Audit Technique des Immeubles à Grande Hauteur (IGH), (Chef de Mission) ;
- Un Ingénieur Génie Electrique/Electrotechnique (BAC+5) inscrit à leur Ordre respectif et jouissant d'au moins des 05 ans d'expérience dans leur domaine de compétence.
- Un Ingénieur Génie Civil (Bac+5) jouissant d'au moins des 05 ans d'expérience avérée en hydraulique.
- Un Ingénieur électromécanique, Expert en sécurité incendie jouissant d'au moins des 10 ans d'expérience avérée dans son domaine de compétence.
- Tout autre spécialiste susceptible d'apporter son expertise pour contribuer à la réussite de cette mission pourrait être sollicité en cas de besoin. Cette équipe doit avoir une expérience avérée en matière d'Audit Technique des bâtiments recevant du public et à usage des bureaux.

N.B : La liste du personnel sera accompagnée pour chaque personne, d'un Curriculum Vitae, de la copie certifiée du diplôme, de l'attestation de présentation de l'original du diplôme, de l'attestation de disponibilité ou d'une copie du contrat de travail.

- Les références du candidat précisant notamment le domaine d'intervention, son expérience justifiée par au moins deux (02) contrats similaires au cours des cinq (05) dernières années, accompagnées des copies des procès-verbaux de réception correspondants ;
- Les moyens techniques, matériels et logistiques à mettre à contribution pour la réalisation de la mission ;
- Une attestation de capacité financière délivrée par l'une des banques ou l'un des organismes financiers agréé au Ministère des Finances attestant que le candidat peut préfinancer les prestations à hauteur de 50 millions.

b) La méthode d'intervention :

Il s'agit de préciser comment le candidat entend organiser la mission qui lui sera confiée, la compréhension des termes de références, son chronogramme d'activités et le délai d'exécution pour la réalisation de cette mission.

6. Remise des offres

Les Manifestations d'Intérêt rédigées en français ou en anglais, adressées sous pli fermé au Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), rédigées en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels devront parvenir au Service des Marchés Publics du MINDCAF, 1er étage, porte 102 de l'Immeuble Ministériel N°2 à Yaoundé, au plus tard le 23 Mars 2017 à 11 heures, heure locale et porter la mention :

**« Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt
N°000007/AMI/MINDCAF/SG/DAG/SDBMM/SMP du 16 Février
2017 Pour l'audit des immeubles ministériels vétustes
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

7. Etude des dossiers et publication des résultats

Les dossiers enregistrés seront examinés par un comité technique d'analyse mis sur pied par le MINDCAF, et les candidats retenus seront informés des résultats par voie de communiqué officiel.

8. Critères d'évaluation

8.1. Critères éliminatoires

L'évaluation de la Manifestation d'Intérêt portera sur les critères suivants :

- Les pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- Les pièces administratives incomplètes ou non-conformes ;
- L'absence du personnel d'encadrement à la qualification minimale requise.

8.2. Critères de qualification

Le dossier technique sera évalué sur cent (100) points et selon les critères ci-après :

Présentation générale de l'offre	05/05
Références du candidat	30/30
Expérience du personnel d'encadrement	40/40
Disponibilité des ressources matérielles	10/10
Méthode d'intervention	15/15

N.B : Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-quinze pour cent (75%), seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres Restreint.

9. Renseignements complémentaires

Les termes de référence de la mission et les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINDCAF, 1er étage, porte 102, à l'Immeuble Ministériel N°2 à Yaoundé.

LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE
ET DES AFFAIRES FONCIERES
(Signé) Jacqueline Koung à Bessiké

01-480077EM